

Ma réinscription s'effectue sur le Web du 8 au 21 juillet 2019

Public concerné

- Etudiants admis en 2ème année DUT
- Etudiants redoublant la 1ère ou la 2ème année DUT

1ère étape

Consulter mon résultat de fin d'année :

A partir du 5 juillet 2019 à 9h sur Internet, à l'adresse suivante :

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/oge> en saisissant mes login et mot de passe de l'IUT

2ème étape

Me réinscrire

1 - S'acquitter du montant de la CVEC sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

2 - Entre le 8 juillet à partir de 14h et le 21 juillet inclus, ma réinscription s'effectue à l'adresse suivante : <https://ent.u-bourgogne.fr/>

Pour me réinscrire, je me connecte et je suis les instructions à l'écran.

Paiement par Carte Bancaire (sécurisé Paypal) avec possibilité de règlement en trois fois.

3 - Pour éditer, à l'issue de mon inscription, un certificat de scolarité sur l'ENT je dois avoir activé ma boîte mél uB.

Les REDOUBLANTS doivent également confirmer leur réinscription par mél à inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr au plus tard le 8 juillet à 14h en précisant le DUT (et le cas échéant l'option - exemple : IC2 option INO) dans lequel ils se réinscrivent. Au-delà de cette date, l'absence de confirmation vaut pour abandon.

En cas de perte de mon identifiant ENT, je consulte les informations en ligne sur le site web IUT en cliquant sur ce lien : [Gestion de mes identifiants](#)

3ème étape

Les pièces à fournir :

Dans le cas général la réinscription en DUT ne nécessite aucun envoi de pièces. Toutefois, si une pièce vous est demandée, la procédure est dématérialisée (numérisation par vos soins ou envoi par mél), vous n'aurez donc aucun document papier à adresser à l'IUT.

4ème étape

Carte d'étudiant et hologramme 2019/2020

Dans les jours qui suivent la rentrée, l'hologramme 2019/2020 de votre carte d'étudiant sera à retirer au secrétariat de votre département d'études.

Consultez vos [dates de rentrée 2019](#)
(rubrique calendriers sur <https://iutdijon.u-bourgogne.fr>)

Fermeture au public du service scolarité de l'IUT (congés d'été)
du 19 juillet à 14h au 26 août 2019 au matin